

Délibération n°CA-2020-030 de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2020 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 06 février 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,

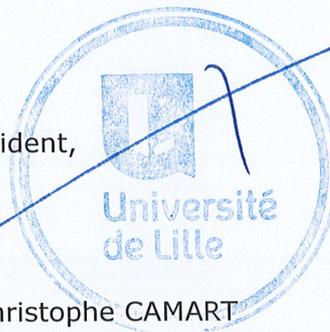
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité avec 36 voix pour

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 06 février 2020, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 12 mars 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



Conseil d'administration 06 février 2020

Procès-verbal

Ordre du jour

1. **Désignation d'une personnalité extérieure au sein du conseil d'administration**
2. **Avis sur la demande de remise gracieuse d'un Agent comptable suite à mise en débits**
3. **Informations du président**
4. **Approbation du PV de CA du 12 décembre 2019 (délibération) reporté au CA du 12 mars 2020**
5. **Points à caractère stratégique**
 - 5.1. Présentation du projet « Transversalité »
 - 5.2. Liste des Unités de Recherche : renouvellement et création reporté au CA du 12 mars 2020**
 - 5.3. Echanges sur le contrat de site
 - 5.4. Information sur les projets :
 - 5.4.1. Intégration et développement des IDEX et des ISITE (IdEés)
 - 5.4.2. Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI)
 - 5.4.3. Université européenne
 - 5.4.4. PIA3 Pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation
6. **Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université**
 - 6.1. *En matière de ressources humaines*
 - 6.1.1. Approbation du dispositif d'intéressement à destination des personnels BIATSS (délibération)
 - 6.1.2. Approbation du dispositif d'intéressement en matière de formation professionnelle (délibération)
 - 6.1.3. Approbation de l'extension du congé pour projet pédagogique aux contractuels enseignants (délibération)
 - 6.2. *En matière réglementaire*
 - 6.2.1. Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD (délibération)
 - 6.2.2. Renouvellement de la délégation du Conseil d'Administration au Président et modalités de présentation du bilan (délibération)
 - 6.2.3. Retour sur l'enquête relative au fonctionnement des instances
 - 6.3. *En matière tarifaire et d'achats*
 - 6.3.1. Seuils et procédures appliqués dans le cadre des achats (délibération)
 - 6.3.2. Tarifs de l'imprimerie de la Direction de la logistique au 1^{er} janvier 2020 (délibération)
 - 6.3.3. Tarifs de la Faculté de Pharmacie (délibération)
 - 6.3.4. Tarifs de la Formation Continue (délibérations)
 - 6.3.5. Tarifs du CLIL (délibération)
 - 6.3.6. Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame - complément (délibération)
 - 6.3.7. Autorisation d'achat de cartes cadeaux à destination des personnels lors de leur départ en retraite (CT du 23 janvier 2020) (délibération)
 - 6.4. *Attribution de subventions*
 - 6.4.1. *Sur initiative des composantes :*
 - 6.4.1.1. ILIS : A.E.I.L.I.S (délibération) retiré de l'ordre du jour**
 - 6.4.1.2. Faculté de Médecine : ACEML (délibérations)
 - 6.4.1.3. Faculté de chirurgie dentaire : ACECDL (délibération)
 - 6.4.1.4. FFBC-IMMD : BDE (délibération)
 - 6.5. *Acceptation de dons et legs*
 - 6.5.1. Convention de mécénat entre l'université de Lille et le Fonds de dotation Entreprises et cités (délibération)
 - 6.5.2. Convention d'acceptation de don entre l'université (Faculté de Médecine) et la société Neurelec Médical SAS (délibération)
7. **Points issus des commissions du Conseil Académique**
 - 7.1. *Points issus de la commission formation et vie universitaire du 30 janvier 2020 :*
 - 7.1.1. Admissions 2020 :
 - 7.1.1.1. Critères d'admission et capacité d'accueil Master 1 (MEEF et masters modifiés suite au CNESER du 15/01) (délibération)
 - 7.1.1.2. Capacités d'accueil en Master 2 (délibération)
 - 7.1.1.3. Mise en œuvre de la réforme du 1^{er} cycle de santé – Capacités d'accueil en première année PASS et LAS (délibération)
 - 7.1.2. Vie étudiante :
 - 7.1.2.1. Bilan financier 2019 FSDIE Projets et Aide Sociale

7.1.2.2. Affectation des crédits issus de la CVEC (commission CVEC du 24 janvier 2020) (délibération)

7.2. Point issu de la commission de la recherche :

- 7.2.1. Fiches projets Région (CR du 23/01) (délibération)
- 7.2.2. Reliquat de crédits sur contrats recherches (délibération)
- 7.2.3. Taux des prélèvements sur les contrats et les prestations de recherche (délibération)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : Christophe NIEWIADOMSKI, Aymeric POTTEAU, Etienne FARVAQUE, Patricia MELNYK, Jérôme FONCEL

Collège B : Jacopo VIZIOLI, Stéphane GOUNON, Chad LANGFORD, Anne FRETTEL, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI, Moulay-Driss BENCHIBOUN

Collège BIATSS : Anthony LENS, Benoit RUCKEBUSCH, Karine DEGRENIER, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Romain GAUDY, Daniel MAKOKO, Michel GROMADA, Ryan L'EVEILLE, Marie Lou DACHY

Personnalités extérieures : Corinne DELVALLET, Nicolas LEBAS, Annie LEYS

Etaient excusés (et procurations) :Collège A :

Marie-Christine COPIN
Sophie TISON
Martine BENOIT
Christophe NIEWIADOMSKI

procuration à Jacopo VIZIOLI
procuration à Chad LANGFORD
procuration à Aymeric POTTEAU
procuration à Patricia MELNYK (à partir de 18h20)

Collège B :

Gilles TOULEMONDE
Marjorie MEISS
Jamal EL KHATTABI

procuration à Aymeric POTTEAU
procuration à Etienne FARVAQUE (à partir de 18h20)
procuration à Benoit RUCKEBUSCH (à partir de 15h)

Collège BIATSS :

Virginie MULLIER
Fabien SANTRE
Anthony LENS

procuration à Anthony LENS
procuration à Ludovic RODRIGUEZ (à partir de 18h)

Collège étudiants :

Zacharie SADEK
Marie Lou DACHY

procuration à Romain GAUDY
(à partir de 16h20)

Personnalités extérieures :

Frédéric BOIRON
Cosimo PRETE
Corinne DELVALLET
Nicolas LEBAS
Annie LEYS

procuration à Etienne FARVAQUE
procuration à Chad LANGFORD
procuration à Christophe NIEWIADOMSKI (à partir de 15h30)
procuration à Jacopo VIZIOLI (à partir de 17h)
procuration à Christophe NIEWIADOMSKI (à partir de 17h)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : Jean-Louis BERGEZ

Equipe présidienne - Bureau :

1^{er} Vice-président : Nicolas POSTEL
Vice-présidente ressources : Georgette DAL
Vice-présidente formation : Lynne FRANJIE
Vice-président recherche : Lionel MONTAGNE
Vice-président relations internationales : François-Olivier SEYS

Equipe présidienne - Comité de direction :

Vice-président formation continue et alternance : Vincent COCQUEMPOT
Vice-présidente recherche (droit, économique et gestion) : Nil OZCAGLAR-TOULOUSE
Vice-présidente communication : Laetitia ROUX
Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : Sandrine ROUSSEAU

Vice-présidente affaires européennes : Pauline RAVINET

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :IUT B : *Serge LAVIGNE*IUT C : *Fatma BOUALI*UFR MIME : *Xavier CHOJNICKI*Faculté de Pharmacie : *représentée par Patricia MELNYK*INSPé : *Sébastien JAKUBOWSKI*Faculté de Médecine : *représentée par Eric BOULANGER*Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales : *Jean-Gabriel CONTAMIN*Directeur général des services : *Pierre-Marie ROBERT*Directrice générale des services adjointe : *Marie-Dominique SAVINA*Chef du service des Affaires Institutionnelles : *François ZALIK***Invités :**Directeur adjoint du Service Commun de Documentation : *Yann MARCHAND*Directrice de l'aide au pilotage et qualité : *Agnès FERET*Service aide au pilotage et qualité : *Mylène ROUSSELLE*Agent comptable de l'EX université de Lille 2 : *Philippe DULION*

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance à 14h

1. Désignation d'une personnalité extérieure au sein du conseil d'administration

Le **président** informe les administrateurs que, suite à la démission de la personnalité extérieure représentant une organisation représentative des salariés, et après appel public à candidature concernant le renouvellement de ce siège, une seule candidature a été reçue. Il s'agit de Madame Catherine DUCARNE, représentant la CFDT Hauts-De-France. Mme DUCARNE siège par ailleurs au Conseil Economique Social et Environnemental Régional.

Stéphane GOUNON (SynergieS) mentionne que Mme DUCARNE souligne, dans sa profession de foi, les valeurs d'humanisme portées par l'université de Lille.

Le Président soumet la candidature de Madame Catherine DUCARNE à l'approbation du conseil.
(délibération n°CA-2020-001)

Résultat des votes : approbation**Nombre de votants : 31**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 3

2. Avis sur la demande de remise gracieuse d'un Agent comptable suite à mise en débits

Pierre-Marie ROBERT (DGS) présente les éléments de contexte de cette demande. Il rappelle que la cour des comptes exerce un contrôle d'une part de gestion, et d'autre part juridictionnel, mettant en jeu, dans ce dernier cas, la responsabilité des agents comptables. Ces derniers sont chargés du recouvrement des dépenses et des recettes de l'établissement, après contrôle de régularité au regard des règles de la comptabilité publique. Lorsque la cour des comptes constate des irrégularités, l'agent comptable est mise en cause personnellement et pécuniairement par un jugement de mise en débet. Dès lors, l'agent comptable peut demander un sursis à paiement et formuler une demande de remise gracieuse auprès du ministre chargé du budget. Cette demande doit être accompagnée de l'avis favorable du conseil d'administration, et du supérieur hiérarchique sur la manière de servir et les circonstances d'exercice des fonctions. Si l'avis est négatif ou partiel, le dossier ne pourra être instruit que partiellement. Les jugements seront publiés sur le site de la cour des comptes.

En l'espèce, il existe deux charges sur la période 2011-2015. La première concerne le paiement d'indemnités de fonctions aux différents vice-présidents étudiants, et ce sans base réglementaire ; la seconde porte sur paiement d'indemnités de formation continue, en méconnaissance du décret s'y rapportant.

Le CA n'a pas pour mission de procéder à un nouveau jugement. Il s'agit de se prononcer sur la recevabilité de la demande de remise gracieuse, à l'aune des arguments présentés.

Philippe DULION (agent comptable ex Lille2) revient sur les deux charges qui lui sont imputées. S'agissant du versement des indemnités aux vice-présidents étudiants, il explique que le conseil d'administration de l'université Lille 2, considérant la charge de la mission, avait décidé de verser une indemnité aux vice-présidents considérés. Dès lors, les dites indemnités avaient été versées sur attestation de service fait par le président ou le directeur général des services par délégation. Concernant la seconde charge, il explique que la cour lui reproche le versement d'indemnités de formation continue à des personnes dont il s'agissait de l'activité principale, et non secondaire. Il fait part de son interprétation en la matière, au regard des missions principales exercées

par les différents bénéficiaires de ces indemnités, et plaidant en faveur de ce versement.

Il rappelle que l'université Lille 2 à l'époque était marquée par un fort déficit en personnels, lequel a pu avoir un impact sur certaines dépenses. Au total, il estime que l'établissement n'a subi aucun préjudice financier du fait de ces versements, et rappelle, s'agissant des indemnités de formation continue, que la cour des comptes a opéré un revirement dans son interprétation des textes, cette pratique étant très ancienne dans les universités.

Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU) remarque que le conseil d'administration d'ex-Lille2 n'avait pas décidé le versement d'une indemnité aux vice-présidents étudiants, les frais étant d'ores et déjà pris en charge. Sur la deuxième question, il s'interroge sur l'absence relative de transparence s'agissant de la décision d'attribution de ces indemnités.

Benoît RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille) déplore la teneur même de la procédure, qui ne permet pas d'échanger en parallèle avec des représentants de la cour des comptes. Il demande pourquoi un pourvoi n'a pas été présenté préalablement à la démarche présente. Enfin, il demande pourquoi l'assurance de l'agent comptable n'est pas mobilisée, en lieu et place des deniers publics.

Philippe DULION explique que l'absence de pourvoi s'explique par la procédure qui est imposée à un comptable public. Par ailleurs, l'assurance ne peut être mobilisée sans que ces démarches n'aient été effectuées au préalable.

Romain GAUDY (Inter'Asso) précise que le conseil d'administration de l'université Lille 2 avait bien décidé l'octroi d'une indemnité aux vice-présidents étudiants.

Le **président** invite les administrateurs à délibérer, suite à la sortie de la salle de l'agent comptable.

Le débat s'engage autour de la question des indemnités, et notamment sur la nécessité ou non de définir une doctrine en matière de transparence quant à leur versement. La pertinence du versement d'une indemnité au vice-président étudiant est notamment discutée, au regard du choix personnel de faire partie de l'équipe de direction, mais aussi des frais induits par la fonction. Il importe d'ouvrir un débat à ce sujet prochainement.

Le Président soumet la demande de remise gracieuse d'un montant de 167 876.28 euros suite à la mise en débits de l'Agent comptable ex-Lille 2, à l'avis du conseil.
(délibération n°CA-2020-002)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 34

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 1

3. Informations du Président

Le **président** fait état des nominations et désignations récemment intervenues.

Imane ECHAABI succède à Augustin CLERGIER en qualité de vice-présidente étudiante.

Annabelle DERAM et Dominique LACROIX ont respectivement été élus doyenne et doyen des facultés ILIS et de Médecine.

Damien CUNY a été nommé administrateur provisoire de l'IAE Lille University School of Management, dans le cadre de la fusion de l'IAE avec la faculté FFBC/IMMD.

Philippe POISSON a été nommé administrateur provisoire du CFMI.

Le salon des étudiants a été un franc succès, permettant d'apprécier l'envergure de l'université de Lille dans l'environnement de l'ESR. La campagne sur l'offre de formation menée dans le métro lillois a eu un impact très positif, de même que les JPO. Une première cérémonie de remise des diplômes de doctorat se tiendra au Nouveau Siècle le 14 février.

L'université a pris l'initiative, relayée par l'AEF, d'interroger les candidats aux municipales. Un retour leur a été demandé pour le 21 février.

L'intégration des nouveaux personnels de la COMUE se passe dans de bonnes conditions.

Un vote favorable a été rendu par le CNESER sur l'offre de formation, à 26 voix pour et 5 abstentions, saluant le travail colossal réalisé.

S'agissant de la situation en Chine, **François-Olivier SEYS (vice-président relations internationales)** indique qu'il a été demandé aux collègues et étudiants de reporter leur déplacement en Chine. Tous les étudiants français ont été rapatriés. Les déplacements du second semestre ont été annulés, en lien avec les composantes concernées afin de trouver des mesures dérogatoires.

Nicolas LEBAS (Région Hauts de France) indique que les étudiants bénéficiant de la bourse MERMOZ et impactés par ces mesures ne se verront pas demander le remboursement de la bourse, s'agissant d'un cas de force majeure.

Mme Marie-Elisabeth BORREDON, professeure des universités, est nommée rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France.

Le compte financier sera présenté lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

S'agissant de la réforme santé, **Nicolas POSTEL (1^{er} vice-président)** rappelle qu'elle suppose de modifier l'accueil des étudiants en créant des mineures santé hors santé, des PASS et LAS, soit autant de voies alternatives pour rejoindre les études de santé. Cette réforme, induisant un taux d'encadrement plus élevé, pose des problèmes évidents de moyens, qui ont conduit l'université à envisager une réduction du nombre d'étudiants pouvant être accueillis, comparativement à la situation actuelle. Dès lors, une négociation avec le ministère a eu lieu, croisée avec le dialogue stratégique de gestion, reconnaissant la nécessité d'accroître la masse salariale dans ce cadre. A l'issue de ces échanges, l'université a accepté d'ouvrir une PASS SVT, en contrepartie de l'engagement de l'Etat d'octroyer les moyens supplémentaires.

Le **président** indique que le projet de loi sur la programmation pluriannuelle de la recherche suscite nombre d'inquiétudes, au vu des préconisations des groupes de travail sur lesquels le ministère s'appuie. Il propose d'organiser un temps d'échanges autour de ce projet, dès lors que les orientations en seront précisées. Dans l'attente, il invite le conseil d'administration à délibérer sur la motion ci-après, qui lui est soumise dans ce cadre par le collectif Synergies.

Le CA de l'Université de Lille, réunit le 06/02/2020, souhaite affirmer ses attentes et exprimer ses inquiétudes à l'égard de la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) en cours de préparation.

Les attentes sont fortes de voir le niveau de financement de la recherche atteindre enfin 3 % du PIB, contre 2,27 % aujourd'hui, ce qui correspondrait à un milliard d'euros supplémentaire par an pendant les dix prochaines années, afin de porter la recherche française à un niveau permettant de répondre aux enjeux contemporains.

D'autre part, au-delà de la part des financements liés à des appels à projet compétitifs dont le taux de réussite devrait évoluer vers des niveaux non dissuasifs, il nous paraît indispensable de retrouver une capacité de financements récurrents nécessaires à la recherche fondamentale et à l'émergence de nouveaux projets et d'innovations. Enfin, il y a nécessité absolue de stabiliser les chercheurs au plan statutaire, par une augmentation des postes de fonctionnaires et par des dispositifs d'emplois contractuels pérennes, non précaires, et mieux rémunérés.

Le CA de l'Université de Lille relaie également les très fortes inquiétudes de la communauté universitaire relatives à plusieurs dispositions qui semblent envisagées dans le cadre de la réflexion sur la future LPPR, et qui seraient de nature à porter un préjudice à la recherche publique : choix de privilégier les financements sur projet au détriment de financements récurrents, modulation des services des enseignants-chercheurs, diminution des recrutements d'enseignants-chercheurs et d'autres personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche titulaires au profit de recrutements temporaires.

Le CA de l'Université de Lille espère pouvoir disposer rapidement d'un projet de texte de loi de façon à permettre des échanges éclairés sur l'avenir et le financement de la recherche française.

Jérôme FONCEL (Sunir) indique que le collectif Sunir s'associe au collectif Synergies à l'origine de la motion, et adhère à tous les aspects soulevés dans cette motion.

Benoît RUCKEBUSCH déclare, au titre de la CGT et la FSU :

Alors qu'une contestation inédite de la réforme des retraites bat son plein, la mise en place concomitante de la loi PPR n'est qu'un épisode supplémentaire dans la destruction programmée des conquies sociaux de manière générale et des services publics en particulier. Les élus FSU et CGT s'associent à la dénonciation de sa mise en place, et réaffirment leur attachement à la liberté académique des enseignants-chercheurs et de l'enseignement supérieur. Nous dénonçons la contre-réforme des retraites qui pénalise les agents du service public. Nous dénonçons également sur le fond la LPPR, qui conduit à la remise en cause du statut de fonctionnaire, à la mise en place de la modulation de service des enseignants-chercheurs et des enseignants avec la suppression de la référence aux 192 heures équivalent TD, à la précarisation qu'elle induira dans toutes les catégories, débouchant sur une déstructuration des services déjà fortement malmenés par les opérations de fusion des universités, à la remise en cause des instances nationales élues et de leur rôle comme celui du Conseil National des Universités, à une amplification supplémentaire du financement de la recherche par projet, au détriment du financement récurrent, seul garant d'une recherche non soumise aux pressions de lobbies en tous genres, au déploiement d'emplois précaires au détriment de postes statutaires, et à la mise en concurrence des personnels et à la dégradation des conditions de travail. Localement, la constitution d'un établissement public expérimental telle qu'envisagée par la direction de l'université est l'instrument qui permet de mettre en place cette politique. Alors que la fusion opérée depuis peu produit de la souffrance au travail et de la perte de sens des missions de service public, cette étape supplémentaire parachèverait l'oeuvre de concentration des décisions aux mains de décideurs extérieurs au monde universitaire. Nous ne pouvons accepter de confier le devenir de nos enfants à des intérêts extérieurs missionnés pour assurer la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il suffit de voir où en est l'hôpital public pour comprendre ce vers quoi on nous dirige, avec la diminution de la représentativité des catégories de personnels et d'usagers dans ses instances. Plus généralement, toutes ces réformes sont un puzzle qui s'emboîte parfaitement, avec, en outre, la réforme de la formation des enseignants du secondaire et du primaire, la disparition prévisible des concours qui assurent l'équité de traitement au niveau national, et garantissent la validation d'un niveau de formation, Parcoursup que nous dénonçons depuis au moins deux ans, l'augmentation des frais d'inscription, suspendue alors que la présidence s'était précipitée pour sa mise en place, la réforme du baccalauréat, premier titre universitaire garantissant l'accès à l'université. Ce sont autant d'embûches qui hypothèquent lourdement l'avenir des jeunes et méritent toute notre attention. Il est temps d'arrêter cette casse et ce déferlement d'injustices à venir. Les élus CGT et FSU, à l'instar de nombreux collectifs tels que les assemblées générales, les sections du CNU, la coordination nationale des facs et labos en luttés du 1^{er} et 2 février qui a rassemblé 750 personnes de 89 disciplines venant des établissements d'Ile de France, ainsi que 33 autres agglomérations et de 5 pays étrangers, appellent à rejoindre le mouvement de grève d'ampleur inédite qui s'étend à toutes les catégories de personnels.

Jamal EL KHATTABI estime que la motion présentée reste timide au regard de l'attaque émanant de ce projet de loi. La motion ne fait qu'exprimer un différend sur la proposition du ministère. Or, malgré les fortes inquiétudes régulièrement exprimées par le conseil, en particulier sur les gels des postes, et les messages envoyés à la tutelle, cette dernière s'attaque aujourd'hui au fondement de notre système universitaire. Il s'agit d'une transformation complète. Il n'est pas nécessaire d'attendre un projet de loi, au vu des signaux émanant de rapports comme celui de l'IGAENR, préconisant le non remplacement de départs à la retraite, et la suppression de certains corps d'enseignants. Aujourd'hui, c'est le statut des enseignants-chercheurs qui est susceptible d'être

remis en cause, via le recrutement progressif de contractuels notamment, et la disparition du corps des maîtres de conférence. Il propose dès lors la lecture de la motion issue du conseil d'administration de l'université Sorbonne Paris Nord, déclarant son opposition à la loi LPPR et à ses conséquences sur les retraites, sur les trois aspects suivants : recrutement de contractuels et précarisation induite, financement de la recherche sur appels à projets, remise en cause du statut des enseignants-chercheurs. Au final, il indique qu'il s'abstiendra sur la motion telle que présentée, ne l'estimant pas à la hauteur.

Ryan L'EVEILLE (UNEF) remarque que la motion présentée est timide face à la contestation nationale. Il plaide en faveur de la garantie des statuts de la recherche et des doctorants. Il estime que la motion présentée à la Sorbonne est à l'image de ce que devrait porter l'université de Lille.

Jean-Louis BERGEZ (représentant de la rectrice) rappelle qu'il s'agit de rapports et non du projet de loi, dont la teneur n'est pas encore connue. En revanche, Mme Vidal a effectué un certain nombre d'annonces, incluant la revalorisation pour 2021 du début de carrière des jeunes enseignants-chercheurs, ainsi que la remise de moyens dans notre système de recherche, la LPPR étant envisagée comme le début d'un cycle de réinvestissement ayant vocation à irriguer l'ensemble du tissu scientifique.

Le **président** précise que cette motion exprime la grande vigilance de l'université sur ce sujet.

Ryan L'EVEILLE confirme cependant que la motion demeure vague par rapport à ce qui pourrait être fait.

Le Président soumet la motion proposée par la liste SynergieS relative à la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) en cours de préparation (délibération n°CA-2020-003)

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 33

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

NPPPV : 1

4. Approbation du PV de CA du 12 décembre 2019

Le projet de procès-verbal ayant été soumis tardivement aux membres du conseil, son approbation est reportée au CA du 12 mars 2020

5. Points à caractère stratégique

5.1. Présentation du projet « Transversalité »

Georgette DAL (vice-présidente ressources) introduit la démarche. Il s'agit de répondre à l'impression de lourdeur et complexification de l'environnement de travail et des procédures. Le premier objectif est d'aboutir à une cartographie des procédures et processus, afin d'examiner ce qui peut être simplifié et d'améliorer notre dispositif global. Ce projet est lié à la subsidiarité, qui ne pourra être mise en œuvre qu'avec une administration adaptée. Les remontées de terrain ont été prises en considération, soit directement, soit via des outils comme la boîte à idées. Le projet met autour de la table l'ensemble des acteurs, afin de le penser de façon collective, et non pas en silo. Dans un premier temps, quatre grands sujets ont été retenus, du fait de leur ampleur et du nombre d'acteurs impliqués : Admissions-Inscriptions / Recrutement des personnels / Déplacements professionnels / dépenses-achats-marchés. L'idée est d'avoir couvert ces quatre items dès le mois de juin.

Agnès FERET (directrice aide au pilotage et qualité) indique que ce projet comporte deux volets. D'une part, il s'agit de simplifier les quatre processus identifiés ; d'autre part, il vise à recenser et stocker en un endroit unique les procédures, de façon à les rendre accessibles à tous.

Mylène ROUSSELLE (direction aide au pilotage et qualité) explique que le projet est porté par le président, M. Postel, Mme Dal, ainsi que le DGS et la DGSA. Il est mis en œuvre par deux chefs de projets, soit Anne-Sophie Fury et Mylène Rousselle. Une société de conseils en management accompagne le projet. Deux instances ont été mis en place, un COPIL et une équipe projet. Cette dernière est composée des pilotes de processus, de relais dans les services centraux et les composantes, des chefs de projets et des consultants. De cette équipe émanent des groupes de travail par processus, ayant pour objectif d'écrire les processus et de les simplifier. Le COPIL est composé de vice-présidents, de la direction générale des services, de directeurs généraux délégués, de directions transversales, et d'un échantillon de directeurs de composantes. Concernant le calendrier, des livrables à produire ont été déterminés, à l'horizon juillet 2020 : la cartographie générale des processus de l'université, la description et simplification des processus choisis, une co-construction du système de gestion des procédures, avec la mise en place et la déploiement d'une base de données unique. Des actions de formation et communication seront menées. En juillet, un bilan sera réalisé, afin de déterminer la poursuite du travail avec d'autres vagues de processus.

Le **président** confirme qu'il faut transformer l'administration de l'université, en mettant en place des procédures, des circuits courts, et des mécanismes de contrôle a posteriori. Il importe que les grandes structures qui composent l'établissement puissent se consacrer à leur cœur de métier.

Ryan L'ÉVEILLE estime que cette simplification doit aussi se faire au niveau des étudiants, et appelle à une concertation étudiante dans ce cadre.

Mylène ROUSSELLE confirme la participation d'étudiants au processus admissions-inscriptions.

Jérôme FONCEL rappelle qu'une lettre émanant d'enseignants-chercheurs de la FST et d'autres composantes, intitulée 'souffrance au travail' et signalant toutes les absurdités et redondances, a été envoyée à la direction. Il demande si cette lettre a été reçue, et prise en compte, s'agissant en particulier de la formation.

Georgette DAL confirme la prise en compte de cette lettre, et que les items choisis permettront de répondre aux points soulevés par les collègues dans ce courrier. Il s'agit bien de raccourcir les délais, d'éviter les redondances et de répondre aux difficultés.

Le **président** explique qu'il n'est pas possible de répondre aussi vite à ce courrier, et qu'il est nécessaire de se laisser le temps de la mise en œuvre.

Benoît RUCKEBUSCH alerte sur le changement permanent, qui peut engendrer de nouvelles difficultés.

Georgette DAL confirme que telle n'est pas l'intention. Elle rappelle que l'espace partagé permettra de connaître les dernières procédures en date. Il s'agit aussi de stabiliser l'environnement de travail.

5.2. Liste des Unités de Recherche : renouvellement et création

Le **président** indique aux administrateurs que ce point, nécessitant la consultation préalable du comité technique, est reporté à la séance suivante.

5.3. Echanges sur le contrat de site et information sur les projets

Nicolas POSTEL précise que le processus de contractualisation débute. Il rappelle que le Ministère a souhaité disposer d'un premier document de travail, afin d'amorcer les échanges. Le contrat de site s'élabore avec les partenaires de l'i-site sur la métropole ; il se compose d'un volet par établissement, et d'un volet commun. Les administrateurs ont été rendus destinataires des projets de volet commun et université de Lille, lesquels ont été alimentés à partir des discussions antérieures. Cette étape est dès lors l'occasion de faire un point sur la dynamique du projet i-site, ainsi que sur les projets liés à cette dynamique.

En guise d'introduction, Régis BORDET (vice-président stratégie et prospective) indique que l'avant-projet de contrat réaffirme l'ambition de positionner l'université de Lille comme établissement de référence sur la transition globale, en s'unissant aux grandes écoles, tout en étant différenciant sur ces questions. L'existence d'un quatrième hub 'société', aux côtés des hubs santé, planète, et numérique, est désormais assumée comme un autre pilier de nature à permettre de devenir un site de référence sur la question de la transition globale. Ces quatre piliers sont accompagnés dans l'i-site par certains dispositifs, d'attractivité notamment, autour de postes pérennes. L'attractivité est envisagée comme complémentaire aux expertises présentes sur le site lillois. En termes d'organisation, le but est de densifier le tissu scientifique, afin que les hubs aient un nombre de clusters emblématiques, cette enveloppe ayant vocation à s'étendre et à s'articuler avec l'évolution de la formation de niveau graduée. Les moyens de l'i-site restant limités, il est possible, dès lors que l'établissement dispose d'un label d'excellence, de concourir à des appels à projets, dont le projet SFRI visant à aider à la transformation du niveau gradué, et d'autre part l'appel à projet ID, afin de densifier notre ancrage international au profit du développement de notre territoire. L'université européenne porte quant à elle des projets ancrés sur la question des sciences sociales. Enfin, il est nécessaire de renforcer notre capacité d'une formation innovante, afin d'aboutir à une chaîne organisationnelle autour d'une formation innovante, à la fois des étudiants, mais aussi des enseignants et professeurs du second degré.

- ✓ Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI)

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) dresse l'état des lieux de la réponse à l'appel à projet SFRI, qui résulte d'un travail transversal avec l'ensemble des parties prenantes, après identification des enjeux du site lillois.

Les axes thématiques de travail privilégiés sont les suivants :

- **Gouvernance**
 - Structuration et organisation de la formation à et par la recherche sur le site lillois
- **Formation à et par la recherche :**
 - Offre de formation (M-D), en s'appuyant sur l'existant.
 - Contenus scientifiques
 - Formation en laboratoire
- **Axes transversaux**
 - Internationalisation de la formation à et par la recherche
 - Insertion professionnelle des formations à et par la recherche à Bac+5 et Bac+8
 - Méthodes pédagogiques et appui sur le numérique

Concernant plus particulièrement la gouvernance, une structuration autour de deux éléments matriciels est envisagée :

- **Des Ecoles Universitaire de Recherche (EUR) / Graduate Schools (GS) (pluri)disciplinaires :** il s'agit de structures pérennes pluridisciplinaires portant toute la formation doctorale et articulant le master et le doctorat
- **Des Programmes Gradués / Graduate Program (PG/GP) :**

- Programmes de formation à et par la recherche, adossés aux thématiques d'excellence (clusters/projets pilotes), transversaux aux GS
- Programmes stabilisés dans le temps (ex. 5 ans) mais susceptibles d'évoluer en périmètre et nombre
- Programmes ayant des moyens fléchés (I-SITE, SFRI, Labex, etc.)

Il s'agit donc d'un projet ambitieux et structurant dans ses objectifs et ses moyens.

Il se situe au-delà du périmètre labellisé des trois hubs, en proposant un élargissement à un quatrième hub, auquel est adossé un programme gradué.

Les programmes gradués pourront être déployés sur le contrat qui vient, soit la période 2020-2024. En revanche, le programme s'étalant sur 9 ans, une démarche progressive sera également privilégiée, consistant à déterminer quels sont les programmes reconduits ou ajustés pour la période suivante. Cette démarche permettra également de soutenir des aspects émergents sur la période 2020-2024.

La réflexion est encore en cours autour de cette structuration, par domaine scientifique.

Nicolas POSTEL propose que d'éventuelles questions soient posées dès ce stade.

Jérôme FONCEL remarque, plus globalement, que les aspects institutionnels ne semblent pas devoir être abordés au cours de cette présentation.

Régis BORDET indique qu'il s'agit d'un choix, cette question étant à l'ordre du jour du prochain congrès.

Jérôme FONCEL s'étonne de la méthodologie retenue. Ce projet n'aurait-il pas mérité des votes intermédiaires sur des enjeux fondamentaux et étapes ? Il aurait été souhaitable que le conseil puisse se prononcer aux différentes étapes. En outre, certes le congrès est une bonne idée. Cependant, il existe des instances statutaires qui pourraient et devraient être sollicitées, comme le conseil académique. Enfin, sur les aspects institutionnels, il conviendrait d'informer sur les orientations envisagées. Il s'interroge sur le rôle futur des instances, à l'instar de ce qu'il a pu observer à l'extérieur, et notamment sur l'impact éventuel d'une augmentation du nombre de membres désignés et d'une modification du positionnement du CODIR.

Le **président** indique que différentes possibilités s'offrent à l'établissement et à ses partenaires. Il convient effectivement d'être attentif à ce que les écoles acceptent en termes de regroupement. S'agissant du rôle du CA, il convient certes de le réinterroger, au vu de l'expérience de ces deux dernières années, afin d'aboutir à une instance véritablement stratégique. La répartition au sein du CA donnera lieu à débat au sein de l'instance. Ces aspects sont très ouverts, cependant les universitaires doivent conserver la maîtrise de leur établissement.

Jérôme FONCEL insiste sur la définition du périmètre de compétences qui seront déléguées du CA, du CODIR, du CAC, aux structures en aval. Il faut en discuter rapidement, et convenir pour cela d'un calendrier. Il illustre cette urgence à partir du revirement opéré à 180° s'agissant des graduate schools, lesquelles devaient initialement s'inscrire dans le périmètre des hubs. Il demande des précisions sur le timing général.

Régis BORDET indique que des variations sont possibles dans la vie d'un dossier. Nous sommes tenus de nous adapter aux attentes du jury. Par ailleurs, il n'a jamais été écrit que les hubs avaient vocation à se transformer en graduate schools. De ce point de vue, nous demeurons dans la philosophie générale du projet initial. La philosophie est de tester un certain nombre de dispositifs dans un établissement expérimental.

Le **président** rappelle que l'échéance se situe à la fin de l'année 2020, à l'issue de laquelle les statuts devront être précisés. Un projet de statut doit être établi pour septembre.

Ryan L'EVEILLE mentionne que ces projets se montent en méconnaissance des étudiants. En termes d'organisation institutionnelle, il s'interroge sur le devenir de la représentation étudiante.

Nicolas POSTEL précise que des assemblées générales ont été organisées, lesquelles n'ont pas rencontré un franc succès auprès des étudiants.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUnIR) remarque, à propos de la gouvernance, que les partenaires du projet souhaitent conserver la personnalité morale et juridique. Dès lors, les écoles auront accès directement à la tutelle, et conserveront leurs moyens. Par conséquent, comment mettre en œuvre un projet commun qui nécessite par définition une mise en commun des moyens ? Par ailleurs, quel est notre intérêt à ce que les écoles nous rejoignent ? Ces questions doivent être évoquées.

Nicolas POSTEL convient que ces questions doivent être traitées en commun avec nos partenaires.

- ✓ Intégration et développement des IDEX et des ISITE (IdEés)

Lionel MONTAGNE (vice-président recherche) indique que cet appel, très général, vise à soutenir l'intégration et le développement des sites labellisés ou pré-labellisés i-site. Après avoir envisagé différentes pistes, les projets se sont recentrés sur l'attractivité à l'international.

Les éléments de diagnostic préalable montrent que la dynamique internationale est déjà fortement engagée, avec plus de 9 500 étudiants étrangers accueillis en permanence, de 150 nationalités différentes. 450 partenariats sont en cours avec

des établissements à l'étranger. Depuis deux ans, une stratégie de laboratoires associés internationaux a été développée. En parallèle, dans le cadre du projet i-site, on observe le développement du partenariat avec le campus transfrontalier et le projet d'université européenne. Il existe en outre des bureaux à l'étranger.

A l'échelle de l'établissement cible, environ 50 etp sont affectés dans les différents services de relations internationales, auxquels s'ajoutent des personnels dans les unités de recherche.

La maison d'accueil internationale a été mise en place très récemment, au bâtiment A4, ainsi que la résidence internationale, portée par la CROUS et inaugurée en octobre 2018. Dans le cadre du développement de l'attractivité, il s'agirait de proposer un package qui comporterait un certain nombre d'aides et services à l'accueil des étudiants. Un service premium pourrait en outre être apporté aux collègues étrangers, comme une assistance lorsque les collègues viennent avec leur famille.

Le second aspect consiste en la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs qui portera notre marque à l'étranger, en lien avec le projet SFRI. Les étudiants qui effectueront une mobilité dans le cadre de leur programme gradué se verront remettre un kit de communication afin de promouvoir l'université.

En troisième lieu, il s'agit de mettre en place un programme de chaire internationale associée, de façon à permettre les collaborations renforcées avec des chercheurs de très haut niveau à l'étranger. Ces derniers resteront en poste à l'étranger, mais piloteront un programme dans le cadre des programmes gradués, sur les quatre thématiques des hubs de l'isite, pour une durée de trois à cinq ans. Une huitaine de projets pourraient être financés dans ce cadre.

Marjorie MEISS (Synergies) demande comment la somme à payer a été évaluée pour la pack d'accueil. Ne pourrait-on pas offrir ce pack ?

Lionel MONTAGNE répond que le coût s'établit en deçà du coût complet. Il s'agit d'un coût symbolique, qui permet de rester dans le cadre de l'enveloppe SFRI. Ce coût sera réduit dans la mesure du possible.

Ryan L'EVEILLE indique qu'en réalité, il n'existe aucun accueil dans la maison dédiée, le personnel n'étant pas, manifestement, en nombre suffisant.

François-Olivier SEYS s'étonne de cette remarque, dans la mesure où l'accueil mis en place n'a pas suscité de remarque de la part des étudiants qui ont pu en bénéficier.

Lionel MONTAGNE reconnaît que le lieu d'accueil n'est pas optimal. Il s'agit d'une solution provisoire. La région est prête à aider l'établissement pour l'aménagement d'un autre lieu, plus adapté.

Régis BORDET indique que la confirmation du label isite permettra de dégager des marges de manœuvre pour baisser le coût de l'accueil des étudiants.

Jérôme FONCEL souhaite revenir sur l'articulation formation/recherche dans le cadre du projet SFRI, mais aussi sur des questions plus générales. Ainsi, les programmes gradués correspondant aux 4 hubs sont-ils liés à la réussite à l'appel à projet SFRI ? Quels sont les jalons sur la gouvernance entre les quatre parties prenantes que sont les composantes, les unités de recherche, les programmes gérés par les hubs, et les écoles qui vont au-delà des périmètres des programmes gradués ? Imagine-t-on intégrer d'ores et déjà des liens dans les COM ?

Lynne FRANJIE précise que ces aspects ont été abordés lors des groupes de travail. L'idée est de demeurer sur les structures actuelles, et de créer des lieux de discussion. Une école graduée maintient son conseil, et un conseil élargi aux responsables de masters formant de manière intensive à la recherche. Les programmes gradués sont transversaux à ces graduate schools ; il ne s'agit pas d'une structure parallèle, mais de lieux de discussion et de mise en cohérence. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure, et l'articulation avec les instances existantes est maintenue. Les programmes gradués s'inscrivent dans la politique globale d'une composante, d'une unité de recherche, ou d'une ED.

Jérôme FONCEL a noté qu'une discussion est en cours sur la division de l'école doctorale SPI en deux graduate schools, dont une en ingénierie et systèmes qui serait réservée aux écoles d'ingénieurs. Il indique que les écoles d'ingénieurs interviennent également dans les autres écoles doctorales.

Lynne FRANJIE répond qu'actuellement, trois domaines disciplinaires relèvent de l'école doctorale SPI, sur lesquelles émergent plusieurs composantes et écoles. La proposition est de scinder cette école doctorale SPI en deux graduate schools, qui demeurent toutefois un bien commun. Il ne s'agit pas de créer une graduate school des écoles d'ingénieurs.

- ✓ Université européenne

Pauline RAVINET (vice-présidente affaires européennes) introduit le projet. Il s'agit d'un appel pilote du programme Erasmus, qui a vocation à créer des alliances d'universités européennes, avec l'objectif de repenser la façon de développer la mobilité et de coopérer, en testant des formats innovants. Il met en avant la transversalité des missions.

L'année dernière, 17 alliances ont été lauréates de l'appel à projets. Le projet de l'université de Lille n'a pas été retenu, de peu, mais sa qualité lui permet d'ores et déjà de bénéficier de financements dans le cadre du PIA. Le projet est donc de nouveau soumis cette année.

Cet appel est important, dans la mesure où il permettrait de mobiliser d'autres financements, à hauteur de 8,5 millions d'euros pour l'alliance. Dans le cadre de ce projet, les grandes questions à aborder sont celles qui se posent à l'université, comme l'articulation entre les missions de l'université, ou encore la réponse aux défis européens et globaux.

La commission européenne vise à terme une centaine d'alliances en Europe, avec l'idée de recomposer le paysage des financements européens dans la décennie qui vient. Il s'agit dès lors de se préparer à cette opportunité de financement.

Le projet rassemble huit partenaires. Lille est coordinateur. Les activités du projet portent sur, d'une part, le

développement d'une approche et d'outils pour construire une université inclusive, et d'autre part la réponse aux défis de l'inclusion dans les sociétés européennes, en étroite articulation avec le quatrième hub de l'isite.

Ce projet correspond à de très nombreuses opportunités de mobilité pour les étudiants, les chercheurs et les personnels (mobilité virtuelle, plusieurs milliers de mobilité physique courte, en plus de tous les instruments de financements existants). En outre, il vise à la construction plateforme de financement transversale (recensement financements et soutien montage de projets).

Le projet est interdisciplinaire et ne se restreint pas aux seules SHS, les thématiques du projet portant vers l'interdisciplinarité.

Il n'est pas dévalorisant pour les partenariats existants, dont il peut même favoriser le développement, en lien avec les partenaires du projet.

Les porteurs de projets dans le cadre de cette alliance pourront bénéficier de décharges partielles.

Régis BORDET salue le positionnement des SHS dans ce cadre.

Jérôme FONCEL souligne la promotion de la diffusion des SHS dans les sciences, et vice-versa, qui sera un élément de différenciation.

- ✓ PIA3 Pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation

Sébastien JAKUBOWSKI (Dir INSPé) introduit le projet dit des ESPE du futur. Il se félicite d'être lauréat de cet appel à projet, qui mobilise une vingtaine de partenaires, s'appuie sur deux régions académiques, cinq universités et quatre INSPé. Le projet démontre la volonté de transformation du territoire par les politiques éducatives et la transformation de la formation des enseignants, dans le cadre plus général de la transition globale.

La thématique du projet, 100% inclusion, est une question centrale pour les deux régions académiques, du fait de nombre de difficultés sociales et sociologiques, qui rendent nos territoires propices aux expérimentations, et vecteurs de transformation. L'inclusion s'entend de façon très large, intégrant l'ensemble des élèves, depuis les pôles les plus urbanisés, aux plus ruraux.

L'objectif est de créer un pôle structurant multidisciplinaire pour relever le défi de l'inclusion par le décroisement des territoires éducatifs des deux régions.

Le projet est porté aujourd'hui par l'université de Picardie Jules Verne. Il conduit à se projeter dans une démarche très prospective, s'étalant de 2020 à 2030.

Il se donne trois ambitions :

Ambition 1 Territoire inclusifs apprenants ;

Ambition 2 Développement professionnel des enseignants face aux inégalités scolaires, sociales et territoriales ;

Ambition 3 Pôles d'expertise en ingénierie didactique et pédagogique centré sur l'inclusion.

Ces ambitions sont soutenues par six actions, la quatrième étant portée par l'INSPé de Lille. L'enjeu est de transformer les pratiques, améliorer la formation des enseignants, renforcer l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

L'Etat a attribué 7,5 millions d'euros pour faire fonctionner ce pôle, au-delà de la somme initialement envisagée.

Jérôme FONCEL s'interroge sur l'origine de cette générosité inattendue de l'Etat.

Sébastien JAKUBOWSKI répond que cela résulte probablement du moindre nombre de pôles finalement labellisés.

Etienne FARVAQUE (Synergies) s'interroge, de manière générale, sur la mise en cohérence de l'ensemble de ces projets, et sur la manière de les rendre complètement intelligibles, notamment pour la communauté universitaire.

Régis BORDET reconnaît qu'il s'agit d'un travail complexe, et qu'une œuvre de simplification reste effectivement à mener afin de toucher plus aisément toutes les communautés. La présentation faite au cours de la séance s'est voulue exhaustive quant à l'état d'avancement, et les points restant à traiter.

Nicolas POSTEL relève que la cohérence d'ensemble entre le projet du document stratégique et le projet isite est désormais mieux perçue. Un travail d'ampleur reste cependant à mener pour aboutir à un projet lui-même cohérent.

Etienne FARVAQUE insiste sur l'importance de l'appropriation du projet par les collègues, à partir de questions très concrètes.

6. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

6.1. En matière de ressources humaines

6.1.1. Approbation du dispositif d'intéressement à destination des personnels BIATSS

Georgette DAL présente le dispositif d'intéressement, qui se décline en trois grands items :

- pour rémunération d'heures supplémentaires ;
- pour rémunération de missions spécifiques ;
- pour rémunération d'un investissement exceptionnel.

Benoît RUCKEBUSCH demande s'il s'agit du seul moyen de rémunérer les heures supplémentaires des BIATSS.

Georgette DAL lui répond par l'affirmative, dans la mesure où il n'existe pas d'autre véhicule juridique pour rémunérer ces heures.

Ludovic RODRIGUEZ (SUnIR) aurait apprécié que le terme 'investissement' soit retenu en lieu et place d'"intéressement". Il souligne que l'investissement exceptionnel est aussi le fait de personnels techniques, et pas seulement administratifs. Il conviendrait de ne pas l'oublier dans la mise en œuvre du dispositif.

Patricia MELNYK (SynergieS) demande comment évaluer le nombre d'heures et la rémunération des assistants de prévention.

Georgette DAL précise qu'en l'occurrence, la rémunération n'est pas évaluée à l'heure, mais à la mission.

Dispositif voté par délibération n°CA-2020-004

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 33

Pour : 30

Contre : 3

Abstention : 0

6.1.2. Approbation du dispositif d'intéressement en matière de formation professionnelle

Georgette DAL explique que le dispositif vise aussi bien les personnels BIATSS qu'enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires. Il s'agit d'intéresser les personnels dont la formation professionnelle n'est pas le cœur de métier. Il ne s'agit donc pas d'opposer formation initiale et professionnelle, ou de rémunérer davantage les personnels dont la formation professionnelle est le métier. L'attribution d'un intéressement sera effectuée à partir d'un rapport d'activités et sur vote des conseils des composantes.

Benoît RUCKEBUSCH estime le dispositif opaque, et redoute que le versement s'opère à la tête du client. En outre, les montants varieront selon les moyens, nécessairement variables, des composantes et services.

Georgette DAL reconnaît que l'assiette est constituée par les recettes. En revanche, s'agissant d'un versement qui serait discrétionnaire, elle précise que c'est justement pour l'éviter que le vote des conseils a été prévu.

Vincent COCQUEMPOT (vice-président formation continue et alternance) précise qu'un comité de suivi sera mis en place. Par ailleurs, l'enveloppe en est bornée et concerne la formation professionnelle, que toutes les composantes développent, et qu'elles seront incitées à développer davantage.

Benoît RUCKEBUSCH confirme ses craintes de voir les montants différenciés en fonction de la richesse des composantes.

Marie-Dominique SAVINA (DGSA) précise que le versement est lié à l'assiette. C'est essentiellement le développement de la formation professionnelle qui entre en jeu.

Jérôme FONCEL indique que cela pose des problèmes d'équité, notamment pour les BIATSS affectés dans une composante qui ne fait pas de formation continue.

Georgette DAL rappelle qu'il s'agit de prendre en compte le surtravail des personnels concernés.

Marie-Dominique SAVINA rappelle en outre que si les missions de l'agent portent déjà sur la formation continue, il ne pourra pas bénéficier de ce dispositif.

Daniel MAKOKO (Inter'Asso) demande si des modifications ont été apportées suite à l'avis défavorable du comité technique.

Georgette DAL indique que le vote n'a pas porté sur le dispositif, mais plutôt sur le fait de développer des ressources propres dans le cadre de l'université de Lille.

Dispositif voté par délibération n°CA-2020-005

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 33

Pour : 26

Contre : 4

Abstention : 3

6.1.3. Approbation de l'extension du congé pour projet pédagogique aux contractuels enseignants

Georgette DAL explique qu'il s'agit d'étendre le dispositif aux contractuels enseignants en CDI, avec des conditions d'ancienneté calquées sur les titulaires.

Extension du projet voté par délibération n°CA-2020-006

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 33

6.2. En matière réglementaire

6.2.1. Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD

Yann MARCHAND (Dir adjoint SCD) revient sur les remarques formulées lors de la séance précédente du conseil d'administration, et détaille les modalités de leur prise en compte dans le document.

Romain GAUDY demande ce qu'il en est de l'ouverture le dimanche de la BU Santé.

Yann MARCHAND indique que cela s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet, dont les résultats seront connus en avril, permettant une mise en œuvre au plus tôt en mai prochain, voire septembre.

Romain GAUDY indique que le mois de mai sera pertinent pour les étudiants des cursus de santé.

Etienne FARVAQUE attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les doctorants inscrits dans d'autres universités de la région, qui n'ont pas accès aux bouquets électroniques notamment.

Yann MARCHAND répond qu'il s'agit effectivement d'un problème lié à l'insertion de ces populations dans notre Idap. Il n'existe pas beaucoup d'alternative, sauf à mener une discussion avec les autres établissements. Il propose de passer par le système de parrainage.

Le **président** pose la question d'un statut particulier pour cette population.

Règles votées par délibération n°CA-2020-007

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 33

6.2.2. Renouvellement de la délégation du Conseil d'Administration au Président et modalités de présentation du bilan

Marie-Dominique SAVINA explique que les délégations accordées par le conseil d'administration au président l'ont été pour une période trop courte, ne permettant pas de réaliser et présenter le bilan requis. Il est ainsi proposé un conseil d'administration de renouveler les délégations au président, dans la perspective d'un bilan qui sera présenté lors de la séance du conseil d'administration du 9 avril. Le renouvellement de la délégation sera alors proposé sur une période de 16 mois.

Jérôme FONCEL demande un résumé des délégations actuellement octroyées.

Les délégations sont projetées en séance.

Renouvellement de la délégation et modalités de présentation du bilan votés par délibération n°CA-2020-008

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 33

Pour : 29

Contre : 3

Abstention : 1

6.2.3. Retour sur l'enquête relative au fonctionnement des instances

Marie-Dominique SAVINA présente la synthèse de l'enquête relative au fonctionnement des instances, transmise pour information aux membres du conseil d'administration. Globalement, les administrateurs se montrent satisfaits de la tenue des séances, les remarques récurrentes portant sur le délai de mise à disposition des documents et procès-verbaux.

Jérôme FONCEL note que l'intervention des vice-présidents prend de plus en plus de place dans les procès-verbaux, au détriment des interventions des administrateurs. Il conviendrait de rééquilibrer un peu les échanges.

Marie-Dominique SAVINA indique que nous veillerons à respecter cet équilibre.

Romain GAUDY déplore l'impossibilité pour les suppléants de participer aux séances des conseils.

Le **président** revient sur l'accès et la publication des documents à l'issue des séances.

Marie-Dominique SAVINA précise à ce sujet qu'un recueil des actes « légiULille » est en cours de constitution, permettant de publier les décisions prises par les instances et de se référer à la bonne décision.

Etienne FARVAQUE demande s'il est possible d'obtenir le retour des autres conseils sur cette enquête.

Marie-Dominique SAVINA le confirme. Les résultats seront rendus publics.

Benoît RUCKEBUSCH revient sur les engagements de la présidence, à savoir une convocation dans un délai de 15 jours, des documents communiqués dans un délai de 10 jours, et des séances de trois heures.

Le **président** rappelle son attachement à l'expression démocratique, qui conduit à des séances plus longues.

6.3. En matière tarifaire et d'achats

6.3.1. Seuils et procédures appliqués dans le cadre des achats

Marie-Dominique SAVINA présente l'évolution à la hausse des seuils des marchés publics, selon les éléments proposés aux administrateurs. Il s'agit du réajustement des seuils au code des marchés publics.

Patricia MELNYK demande s'il est possible d'alléger aussi easylab.

Marie-Dominique SAVINA confirme que des échanges vont avoir lieu dans ce sens.

Seuils et procédures votés par délibération n°CA-2020-009

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 33

6.3.2. Tarifs de l'imprimerie de la Direction de la logistique au 1^{er} janvier 2020

Marie-Dominique SAVINA invite les administrateurs à se référer au tableau transmis.

Benoît RUCKEBUSCH souligne que ce tableau n'est pas très bien écrit. Il fait référence à l'ajout de 20% de TVA 'ou autres'.

Marie-Dominique SAVINA indique qu'il s'agit de tarifications faibles au regard du secteur privé.

Romain GAUDY mentionne qu'il est nécessaire de disposer d'un compte « association étudiante ». Le dispositif est méconnu et incite les associations à se tourner vers le secteur privé.

Ryan L'EVEILLE estime qu'il conviendrait que les associations agréées puissent y accéder directement.

Marie-Dominique SAVINA rappelle que ce service a un coût, dont la tarification, ancienne, demeure à un niveau faible.

Tarifs votés par délibération n°CA-2020-010

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 33

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

6.3.3. Tarifs de la Faculté de Pharmacie

Marie-Dominique SAVINA rappelle le principe de tarification, en fonction de la surface et de la nature des locaux.

Etienne FARVAQUE se demande s'il s'agit de tarifs obligatoires. L'université est-elle obligée de facturer ?

Marie-Dominique SAVINA indique que la tarification peut être mise en œuvre par la faculté, sans obligation.

Benoît RUCKEBUSCH rappelle que des agents assurent des fonctions, administratives, techniques, pour l'ensemble de ces actes tarifiés, en plus de leur travail. Il a l'impression qu'une grosse machine à cash est fabriquée depuis le début du mandat.

Jérôme FONCEL souhaiterait connaître les modèles d'usage et d'entretien des bâtiments, en matière de coûts et de recettes.

Le **président** indique, en la matière, partir d'un principe de confiance aux composantes.

Jérôme FONCEL se demande, dans le cas de locaux neufs non payés par la composante, qui reçoit les recettes et paie les charges.

Nicolas POSTEL indique qu'il s'agit d'une question complexe se traitant dans le dialogue de gestion et qui ne peut donner lieu à réponse unique. Certaines composantes ont la gestion de leur patrimoine, et d'autres non, avec le cas échéant des emplois dédiés. Il s'agit d'un des axes de la réorganisation du patrimoine et une vraie question.

Tarifs votés par délibération n°CA-2020-011

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 33

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 0

6.3.4. Tarifs de la Formation Continue

Vincent COCQUEMPOT précise qu'il s'agit d'un document mis à jour annuellement, au regard des évolutions législatives notamment, des retours des composantes et de la DFCA. Il précise les publics concernés par la formation continue, les financements mobilisables, et les critères d'exonération appliqués, ainsi que les tarifs par formation.

Pour les formations hors LMD, le tarif est établi au regard du coût complet de la formation, à partir d'une procédure et de critères validés en CFVU. Pour les formations LMD, il s'agit d'un tarif horaire forfaitaire.

Trois modifications ont été apportées par rapport à l'année dernière : une mise à jour des tarifs, une précision relative à la demande d'exonération des frais de formation à partir d'une mobilisation du CPF, le plafonnement de l'exonération à 40% pour les DU.

Etienne FARVAQUE estime qu'il serait souhaitable d'avoir, pour toutes les formations, un tarif horaire.

Vincent COCQUEMPOT répond qu'on peut toujours diviser par le nombre d'heures suivies. Il explique que les logiques sont différentes ; à ce stade, nous ne disposons pas de coût complet pour les formations de type LMD. On pourrait communiquer sur les coûts horaires, mais cela risque d'être peu parlant, du fait d'une grande diversité.

Moulay-Driss BENCHIBOUN indique qu'il peut être préférable d'afficher un tarif forfaitaire, un taux horaire pouvant se révéler désavantageux du point de vue concurrentiel. Cela permet en outre de faciliter la prise en charge des aspects non présentiels de la formation.

Tarifs de la Formation Continue votés par délibération n°CA-2020-012

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

Vincent COCQUEMPOT présente en outre les conditions générales de vente, que l'établissement doit mettre en place dès lors qu'il vend des formations. Cette démarche s'inscrit dans la perspective de certification qualité.

Conditions générales de vente applicables aux bénéficiaires de la formation professionnelle de l'université de Lille votées par délibération n°CA-2020-013

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

6.3.5. Tarifs du CLIL

Lynne FRANJIE indique qu'il s'agit d'une évolution des tarifs pour les doctorants de l'université, de l'ECL et de l'IMT, pour les cours de FLE. Il s'agit de rendre gratuite l'inscription des doctorants concernés aux cours de FLE. Les autres tarifs portent sur des conventions internationales.

Moulay-Driss BENCHIBOUN s'interroge sur le lien avec la tarification du FLE à 70 euros présentée par Lionel MONTAGNE.

Lynne FRANJIE précise que ce dernier tarif s'applique à des enseignements que les étudiants souhaitent suivre en dehors de leur maquette de formation.

Tarifs votés par délibération n°CA-2020-014

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 28

Contre : 3

Abstention : 1

6.3.6. Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame - complément

Autorisation d'achat de cartes cadeaux votée par délibération n°CA-2020-015

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 32

6.3.7. Autorisation d'achat de cartes cadeaux à destination des personnels lors de leur départ en retraite

Etienne FARVAQUE fait part de son incompréhension face à la nécessité pour le personnel partant de faire la demande du cadeau.

Georgette DAL rappelle l'objection du CT sur ce point. Cela se justifie par le fait qu'une carte non utilisée est tout de même facturée à l'établissement. Il convient effectivement de trouver un système plus adéquate.

Le **président** convient que la demande émane de la composante ou du service, et non pas de l'agent.

Autorisation d'achat de cartes cadeaux votée par délibération n°CA-2020-016

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

6.4. Attribution de subventions

6.4.1. Sur initiative des composantes :

6.4.1.1. ILIS : A.E.I.L.I.S

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, du fait d'une insuffisance d'information

6.4.1.2. Faculté de Médecine : ACEML

Marie-Dominique SAVINA invite les administrateurs à consulter les éléments mis à disposition.

Le **président** confirme que les subventions sont accordées sur le budget des composantes.

Romain GAUDY se fait l'écho d'une demande sur le circuit de validation d'une demande de subvention.

Marie-Dominique SAVINA rappelle les termes de la délégation du CA au président, portant sur les attributions de subventions d'un montant inférieur à 2 000 euros. Dès lors, tout montant supérieur requiert une délibération du conseil d'administration. Elle confirme en outre que l'ordre du jour du conseil du mois de décembre, très chargé, n'a pas permis d'inscrire davantage de demandes. Elle rappelle que les informations doivent être complètes pour que la demande soit soumise au conseil.

Le **président** insiste sur la nécessaire anticipation.

Etienne FARVAQUE salue l'information complète concernant les demandes et revient sur la nécessité de financer certains des items figurant dans la demande.

Romain GAUDY indique qu'il s'agit de l'argent émanant des étudiants et ne comprend pas cette objection.

Le **président** plaide en faveur de l'établissement d'une fourchette pour ces demandes.

Etienne FARVAQUE indique que le débat est légitime dès lors que la question est inscrite en conseil.

Le **président** plaide en faveur de critères fournis par le conseil, en lieu et place d'une instruction au cas par cas.

Ryan L'EVEILLE estime qu'il s'agit d'une question éminemment politique qui doit relever du conseil d'administration. Il prend l'exemple du bilan fourni et souligne le recrutement de seulement deux agents de sécurité pour 400 personnes. Il pose la question de la sécurité pour les étudiants dans ce type de soirées.

Le **président** explique qu'une procédure pour les événements étudiants est en cours d'écriture. Il souligne que de nombreux événements se passent en dehors de l'université, et ne doivent pas relever de sa responsabilité.

Sandrine ROUSSEAU indique qu'une phase de normalisation des événements extérieurs ou intérieurs est en cours, dans le respect de la responsabilité du président, pour que la sécurité soit encadrée.

**Attribution d'une subvention, sur ressources propres, d'un montant de 6 000.00 euros à l'association ACEML –
Projet Bal de promo votée par** délibération n°CA-2020-017

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 23

Contre : 7

Abstention : 0

Attribution d'une subvention, sur ressources propres, d'un montant de 3 310.00 euros à l'association ACEML – Projet Hôpital des Nounours votée par délibération n°CA-2020-018

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

6.4.1.3. Faculté de chirurgie dentaire : ACECDL

Une erreur matérielle est relevée dans le projet de délibération, qui sera corrigée.

Attribution d'une subvention, sur ressources propres, d'un montant de 2 020.00 euros à l'association ACECDL votée par délibération n°CA-2020-019

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 2

6.4.1.4. FFBC-IMMD : BDE

Etienne FARVAQUE s'étonne que le montant demandé corresponde au déficit de la subvention.

Le **président** émet l'hypothèse que cela soit imputable au délai d'instruction des dossiers, et à l'avance faite par l'association.

Attribution d'une subvention, sur ressources propres, d'un montant de 5 280.00 euros à l'association du bureau des élèves votée par délibération n°CA-2020-020

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 23

Contre : 5

Abstention : 2

6.5. Acceptation de dons et legs

6.5.1. Convention de mécénat entre l'université de Lille et le Fonds de dotation Entreprises et cités

Marie-Dominique SAVINA indique que cela s'inscrit dans le cadre du financement d'un DU en cours de création, 'Health entrepreneurship'.

Vincent COCQUEMPOT explique que cela permet d'accueillir des étudiants sans réclamer les frais de formation. Le mécénat couvre une partie des frais. Un modèle économique a été établi sur 2/3 ans, avec des partenaires soutenant le projet.

Pierre-Marie ROBERT explique que cela correspond à la finalité d'insertion dans des entreprises de haute technologie.

Convention votée par délibération n°CA-2020-021

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 4

6.5.2. Convention d'acceptation de don entre l'université (Faculté de Médecine) et la société Neurelec Médical SAS

Pierre-Marie ROBERT explique qu'il s'agit d'une collaboration avec une société de biotech, faisant un don à la faculté de médecine. Des salles d'anatomie sont mises à disposition dans ce cadre.

Benoît RUCKEBUSCH remarque que la convention fait état de mise à disposition de salles pour des cours ; or, la convention

précise qu'aucune intervention pédagogique n'est prévue.

Du fait de ce contresens dans le texte de la convention (point 2.2), le vote en est reporté.

7. Points issus des commissions du Conseil Académique

7.1. Points issus de la commission formation et vie universitaire du 30 janvier 2020 :

7.1.1. Admissions 2020 :

Lynne FRANJIE explique qu'il s'agit du vote des capacités d'accueil limitées (CAL) pour les masters MEEF, ainsi que les critères d'admission et dates de campagnes. En outre, sont soumises les modifications de CAL pour certains masters, suite au retour du CNESER, et du fait d'erreurs matérielles. Les CAL de sécurité des mentions de masters 2 sont également soumises. En effet, l'accès étant de droit du M1 au M2, il importe d'afficher des CAL de sécurité qui permettent de ne pas forcément accepter toutes les candidatures, les admissions restant cependant prononcées sur des critères pédagogiques. Enfin, les CAL liées à la réforme santé sont soumises. Il est proposé d'ajouter l'option SV dans le PASS, permettant d'aboutir à une CAL totale équivalant au nombre de primos inscrits l'année dernière.

Jacopo VIZIOLI (Synergies) s'interroge sur la CAL du master mention Biotechnologies, et demande si elle inclut bien les deux parcours. Il redoute une CAL de 200 pour le PASS.

Lynne FRANJIE le confirme s'agissant du master. S'agissant du PASS, elle indique que l'effectif accueilli se ventilerait en L2 et sera dès lors bien moindre qu'en PASS. Aucune des disciplines concernées ne s'est engagée à autant d'étudiants en L2. En outre, l'année d'après sera marquée par une diminution du nombre de redoublants en L1, du fait de la disparition des redoublants de PACES.

Jean-Louis BERGEZ remercie l'établissement au nom de la rectrice, pour l'effort consenti en termes de capacités d'accueil pour les néo-entrants. Il lui semblait cependant que les discussions étaient encore en cours s'agissant des places en LAS, le ministère souhaitant davantage de créations.

Lynne FRANJIE confirme que l'ensemble des places proposées en LAS ne résultent pas d'une création ex-nihilo. A l'origine, le ministère avait souhaité une création à hauteur de 70%, et une transformation des places existantes à hauteur de 30%. L'établissement se situe dans une proportion inverse. Le rectorat souhaite effectivement une augmentation des places en LAS, pour se rapprocher de la part des licences transformées. Les discussions sont encore en cours.

Moulay-Driss BENCHIBOUN demande si des moyens supplémentaires ont été obtenus pour augmenter les CAL.

Nicolas POSTEL confirme qu'1 million d'euros pérennes ont été obtenus, et 500 000 euros transitoires. Les discussions se poursuivent dans le cadre du dialogue de gestion stratégique avec le rectorat et le ministère.

Jean-Louis BERGEZ précise, au vu des chiffres issus de parcourup l'année dernière, qu'il ne s'agit pas d'une augmentation globale des capacités d'accueil (3 100 l'année dernière contre 1 500 cette année, et 2 300 au final).

Nicolas POSTEL précise que le ministère demande à l'établissement de rester au même niveau. Certes, les modalités d'accueil sont différentes, d'où l'octroi d'1,5 million d'euros.

7.1.1.1. Critères d'admission et capacité d'accueil Master 1 (MEEF et masters modifiés suite au CNESER du 15/01)

Critères d'admission et capacité Master 1 (MEEF et masters modifiés) votés par délibération n°CA-2020-022

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 25

Contre : 4

Abstention : 1

7.1.1.2. Capacités d'accueil en Master 2

Capacités d'accueil en Master 2 votés par délibération n°CA-2020-023

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 25

Contre : 4

Abstention : 1

7.1.1.3. Mise en œuvre de la réforme du 1^{er} cycle de santé – Capacités d'accueil en 1^{ère} année PASS et LAS

Mise en œuvre de la réforme du 1^{er} cycle de santé et capacités d'accueil en 1^{ère} année PASS et LAS votées par délibération n°CA-2020-024

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 25

Contre : 4

Abstention : 1

7.1.2. Vie étudiante :

7.1.2.1. Bilan financier 2019 FSDIE Projets et Aide Sociale

Sandrine ROUSSEAU (vice-présidente vie de campus et vie étudiante) précise que ce bilan a recueilli l'unanimité en commission dédiée et en CFVU.

Ce bilan fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

7.1.2.2. Affectation des crédits issus de la CVEC

Affectation des crédits issus de la CVEC votée par délibération n°CA-2020-025

Sandrine ROUSSEAU précise que ce bilan a recueilli l'unanimité en commission dédiée et l'avis favorable de la CFVU avec quatre abstentions.

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 1

7.2. Point issu de la commission de la recherche :

7.2.1. Fiches projets Région

Demande de subventions à la Région votées par délibération n°CA-2020-026

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

7.2.2. Reliquat de crédits sur contrats recherches

Lionel MONTAGNE explique le dispositif, qui consiste, à l'issue de l'exécution d'un contrat de recherche, de laisser les crédits accessibles au laboratoire pendant une période de deux ans, pour d'autres projets. Au-delà de cette période, cela n'aurait plus de sens. Cela porte essentiellement sur les contrats industriels.

Politique de reliquat votée par délibération n°CA-2020-027

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

7.2.3. Taux des prélèvements sur les contrats et les prestations de recherche

Lionel MONTAGNE explique le dispositif, qui consiste à ajouter un montant de 18% aux coûts du contrat, pour divers frais. Si ce prélèvement excède le seuil d'un million, 2% de celui-ci seront reversés aux unités, sous forme d'intéressement. Dans le cadre des prestations de recherche, il est proposé de moduler les prélèvements.

Etienne FARVAQUE demande la confirmation que les contrats ANR ne sont pas concernés. Il s'étonne du seuil à 1 million d'euros.

Lionel MONTAGNE précise que le seuil est globalisé au niveau de l'université. Il rappelle que ces 18% s'ajoutent aux coûts des contrats, essentiellement industriels.

Jérôme FONCEL estime ce taux très élevé, et s'apparente à un impôt.

Lionel MONTAGNE indique qu'il s'agit d'un taux moyen, très bien compris par les partenaires. Antérieurement, ces coûts étaient cachés et supportés par l'établissement.

Nicolas POSTEL rappelle l'unanimité de la commission recherche en la matière.

Taux votés par délibération n°CA-2020-028**Résultat des votes : approbation****Nombre de votants : 30**

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 1

Questions diverses

Ludovic RODRIGUEZ interroge sur le retour du ministère sur le plan de financement du rapatriement du recueil.

Marie-Dominique SAVINA indique qu'un rendez-vous à ce sujet est prévu au ministère le 20 février prochain.

Ludovic RODRIGUEZ indique avoir été interpellé sur le prix des boissons aux distributeurs pour les étudiants, deux fois plus élevé que pour les personnels. Il pose la question à Sandrine ROUSSEAU. Par ailleurs, il demande quand le garage à vélo sera posé. Enfin, des dégradations ont été observées sur les véhicules stationnés sur les parkings de la MEL. Pourrait-on trouver des moyens ?

Sandrine ROUSSEAU explique, concernant les boissons, que le marché a été passé de cette manière ; il pourra être revu. Elle précise qu'une réduction peut d'ores et déjà être obtenue si on ne demande pas de gobelet. Concernant le garage à vélos, l'objectif est d'aboutir courant 2020.

Nicolas POSTEL confirme l'attention accordée, malgré les difficultés, aux opérations liées au patrimoine.

Benoît RUCKEBUSCH interroge sur le suivi des internes relativement aux conditions et travail et aux horaires de travail.

Sandrine ROUSSEAU indique qu'une démarche est en cours, en lien avec le CHU, pour mettre en place des dispositifs.

Jacopo VIZIOLI demande si un bilan peut être présenté lors d'un prochain CA sur la politique en matière de handicap.

Georgette DAL explique que le schéma directeur handicap est en cours de finalisation. Il fera l'objet d'une présentation globale dans les mois prochains.

Ryan L'EVEILLE indique qu'une date nationale est fixée au 21 mars pour la lutte contre le racisme dans les universités. L'université de Lille compte-t-elle faire quelque chose ?

Sandrine ROUSSEAU répond qu'un programme a été conçu autour de cela. Il sera prochainement communiqué.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h05

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le jeudi 12 mars 2020

La Directrice générale des services adjointe

Le Président

Marie-Dominique SAVINA

Jean-Christophe CAMART